

RÉSOLUTION SUR LA RÉADAPTATION

La résolution historique de l'OMS sur la réadaptation adoptée à l'unanimité par les 194 États membres

Lyon, le 30 mai 2023. Les 194 États membres de l'OMS viennent d'adopter à l'unanimité la résolution pour le renforcement de la réadaptation dans les systèmes de santé. 2.4 milliards de personnes dans le monde, soit 1 personne sur 3, ont besoin de services de réadaptation, mais plus de 50 % d'entre elles n'y ont pas accès. Ce vote marque donc un tournant historique vers une meilleure reconnaissance de la réadaptation en tant que service de santé essentiel. Cette résolution est le résultat d'efforts conjoints menés par Handicap International et l'Alliance mondiale depuis presque 4 ans. Elle établit un nouveau cadre politique, définit des engagements pour les différents acteurs dont les actions seront suivies. Handicap International a espoir que les efforts menés permettront d'améliorer la situation actuelle des services de réadaptation. D'ici 2026, l'OMS publiera le 1^{er} rapport sur la réadaptation dressant l'état des lieux des services de réadaptation dans le monde.

Une résolution historique de l'OMS sur la réadaptation, un tournant majeur pour la santé mondiale

La **résolution pour renforcer la réadaptation**¹ dans les systèmes de santé vient d'être adoptée par 194 pays à l'assemblée mondiale de l'OMS, un tournant historique pour ce service désormais **reconnu comme essentiel**. Par ce vote, la totalité des États membres de l'organisation de la santé s'engagent à renforcer leurs efforts pour **rendre les services de réadaptation plus performants et accessibles à tous**.

/ Contact presse

Handicap International
Clara Amati
M. 06 98 65 63 94
M. c.amati@hi.org

Développer les services de réadaptation, former davantage de personnels et renforcer la couverture sociale des patients sont les maîtres mots de la résolution. Elle est d'autant

¹ Dans le cadre de la résolution, l'OMS définit la réadaptation comme « un ensemble d'interventions destinées à optimiser le fonctionnement des personnes handicapées ou malades dans leurs interactions avec leur environnement ».

plus importante face à **l'augmentation constante des besoins** et à **l'état actuel des services** de réadaptation.

« En tant que premier instrument international spécifiquement dédié à la réadaptation, cette résolution fixe des engagements pour les États membres, l'OMS et les autres parties prenantes afin de faire progresser l'intégration de la réadaptation dans les systèmes de santé de la planète et dans le cadre de la couverture sanitaire universelle. L'objectif est de reconnaître la réadaptation comme une question cruciale de santé publique et de faire émerger une volonté politique accrue pour prendre des mesures concrètes sur un sujet trop longtemps négligé. » témoigne Valentina Pomatto, Responsable du plaidoyer pour le développement inclusif pour Handicap International.

Cette résolution répond à plusieurs enjeux urgents :

- La population mondiale vieillit, les crises et les maladies invalidantes se multiplient ;
- **2,4 milliards de personnes, soit 1 personne sur 3 dans le monde**, vivent avec un problème de santé nécessitant des soins de réadaptation ;
- **50% des personnes** qui en ont besoin dans les pays à revenu faible ou intermédiaire **n'ont pas accès à des services de réadaptation** ;
- La réadaptation permet de prévenir ou de limiter l'apparition d'un handicap chez une personne malade, blessée ou handicapée ;
- Au contraire, le manque de services de réadaptation dans de nombreux pays est à l'origine de l'exclusion sociale et professionnelle de millions d'individus.

La réadaptation permet à des millions d'individus de devenir **autonomes** et contribue à leur **insertion sociale et professionnelle** dans la société. Celle-ci s'adresse à un public bien plus large que celui des personnes handicapées – toute personne peut avoir besoin à un moment de sa vie de soins de réadaptation.

L'exemple du Tchad, illustration de la nécessité d'agir

Au Tchad, la réadaptation est un **secteur méconnu, sous développé et sous financé**. Le pays ne compte que **deux centres de santé**, non subventionnés par l'État pour plus de 17 millions d'habitants et aucune école de formation des professionnels n'existe à ce jour. En conséquence, on dénombre **vingt kinésithérapeutes et dix orthoprothésistes** au Tchad. Formés à l'étranger, ils exercent en majorité à N'Djamena, la capitale.

Dans ce contexte, l'adoption de la résolution permettra à long terme de favoriser la reconnaissance, le développement et l'intégration de la réadaptation dans la planification des systèmes de santé et de renforcer les mécanismes de financement.

« Je crois que l'adoption de cette résolution fera avancer nos efforts de plaidoyer pour la reconnaissance du secteur, car nos projets de réadaptation ne sauraient se pérenniser sans une implication effective et une prise en main par les structures étatiques dédiées et l'organisation mondiale de la santé (OMS). Au Tchad, cet instrument pourra par exemple stimuler la validation d'une politique nationale de la réadaptation ainsi que la mise en œuvre de sa stratégie technique. » témoigne Natoyallah Djimingaye, kinésithérapeute de formation et chargé technique de réadaptation au Tchad

/ Contact presse

Handicap International
Clara Amati
M. 06 98 65 63 94
M. c.amati@hi.org

Handicap International, acteur incontournable de la réadaptation humanitaire dans le monde

Handicap International est l'une des **pionnières en matière de réadaptation humanitaire** dans les contextes de développement, de catastrophes naturelles et de conflits armés. L'association mène **62 projets de réadaptation dans 35 pays différents** et défend cette résolution depuis de nombreuses années.

Handicap International accompagne les États pour inclure la réadaptation dans leur système de santé et contribue notamment à la mise en œuvre des services de **réadaptation physique et fonctionnelle** tels que l'appareillage.

A propos de Handicap International

Handicap International est une association de solidarité internationale indépendante, qui intervient depuis 40 ans dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et vulnérabilisées, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels et améliorer leurs conditions de vie. Elle s'engage à promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Depuis sa création en 1982, Handicap International a mis en place des programmes de développement dans plus de 60 pays et intervient dans de nombreuses situations d'urgence. Le réseau de 8 associations nationales (Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis, France, Luxembourg, Royaume-Uni et Suisse) œuvre de manière constante à la mobilisation des ressources, à la cogestion des projets et au rayonnement des principes et actions de l'organisation. Handicap International est l'une des six associations fondatrices de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL), colauréate du prix Nobel de la paix en 1997 et lauréate du Prix Conrad N. Hilton 2011. Handicap International agit et témoigne partout où « vivre debout » ne va pas de soi.

/ Contact presse

Handicap International

Clara Amati

M. 06 98 65 63 94

M. c.amati@hi.org